

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR

Nombre des membres du  
Conseil Municipal

Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	13
Procurations :	1
Excusés :	1
Absents :	2

REÇU À LA PRÉFECTURE

17 SEP. 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JEBSHEIM



Commune  
de JEBSHEIM

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEBSHEIM  
DU 11 SEPTEMBRE 2025 A 20H00  
POINT N°14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de JEBSHEIM se sont réunis en séance ordinaire dans la salle Saint Martin sur invitation qui leur a été adressée le 4 septembre 2025 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Madame BAÏNA Caroline, Monsieur DELEPLANQUE Guillaume, Monsieur HABERKORN Raymond, Madame HÄSSIG Diane, Monsieur HENNY Joël, Madame HUG Régine, Monsieur HUGLIN Michel, Monsieur HUSSER Henri, Monsieur Jean-Claude KLOEPFER, Madame OBERLIN Elise, Madame PELLETIER Virginie, Monsieur PEROTIN Stéphane, Madame Laurence RITZENTHALER,

Était excusé et a donné procuration : Monsieur Pascal RIVET a donnée procuration à Monsieur Joël HENNY

Était excusé sans donner procuration : ./.

Était absente non excusée : Madame Suzel NEU

**14/2025 – ARRÊT DU PLAN DE MOBILITE 2026-2036 DE COLMAR AGGLOMERATION**

Vu le courrier en date du 29 juillet 2025 émanant de M. Éric Straumann, Président de Colmar Agglomération et Maire de Colmar, relatif à la notification de l'arrêt du Plan de mobilité 2026-2036,

Vu le Code des transports et notamment son article L.1214-15, qui prévoit la consultation des communes membres sur le projet de Plan de mobilité,

Vu le document téléchargeable à l'adresse communiquée par Colmar Agglomération,

Considérant que ce Plan de mobilité constitue un outil de planification essentiel pour l'organisation des déplacements, la transition énergétique et le développement durable du territoire,

Considérant que la commune de Jepsheim est concernée par les enjeux de mobilité intercommunale,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'émettre un avis favorable sur l'arrêt du Plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération

Jepsheim, le 12 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Maire : Joël HENNY

